

# Compte-rendu de la séance d'information concernant l'appel à projets Smart Région 2023 pour Charleroi Métropole – 24.08.2023

## L'appel à projets

La présentation de l'appel à projet et l'ensemble des documents utiles sont disponibles sur le site du Projet de Territoire de Charleroi Métropole via le lien suivant : <https://territoire.charleroi-metropole.be/espace-ressources/sources-de-financement/appel-a-projets-territoire-intelligent-smart-region-2023>

## La séance d'information

- Les présentations powerpoint projetées : <https://drive.igretec.com/s/Wmr4fDGTg79pgGt>
- Télécharger le replay de la séance via le lien suivant : <https://drive.igretec.com/s/r4cKdXMrYaJxX6a>

## Remarques et points d'attention soulevés

- Il est vivement conseillé aux candidats de travailler à partir du formulaire de candidature au format Word pour les deux raisons suivantes :
  - o Il comprend nombre de remarques et explications facilitant la rédaction des candidatures,
  - o Il permet de travailler sur les documents en plusieurs phases et d'enregistrer ses modifications, à la différence du guichet des pouvoirs locaux qui ne permet pas de modification une fois le dossier déposé.

Les dossiers, pour être valablement pris en compte, devront être déposés sur le guichet des pouvoirs locaux lors de leur soumission finale.

- Le concept de data n'est pas restrictif, les projets peuvent également porter sur un lien avec la data via la mise sur pied d'une gouvernance de la donnée, l'ouverture de la donnée, les échanges de données organisés, les croisements de données issues de sources différentes etc.
  - ⇒ Ces éléments sont à faire ressortir dans le formulaire de candidature
- Parmi les 4 thématiques proposées, la thématique du commerce est considérée comme étant prioritaire et principalement les initiatives visant le soutien au commerce local.
- L'Open Source n'est pas une condition obligatoire mais les candidats sont fortement encouragés à éviter au maximum les formats propriétaires.
- Les formulaires de réponse ont vocation à être simples. Il est conseillé aux candidats d'axer leur présentation sur :
  - o Le besoin identifié,
  - o L'utilité de la solution au regard de ce besoin
  - o L'explication de la finalité de la solution souhaitée pour le territoire : quels résultats sont attendus ?

- Il est prévu que les lauréats puissent être notifiés dans le courant du mois de décembre 2023 et perçoivent, dans la foulée, une avance équivalente à 80% du subside promérite avant la fin 2023.

## Questions et réponses

### ***Est-ce qu'une structure tierce mandatée pour la soumission (etc...) d'un projet est éligible dans les 10% du montant additionnel dédié à l'accompagnement par un consultant extérieur?***

Oui, sans problème, mais c'est bien la commune principale qui sera en charge de porter le dossier et de déposer sa candidature sur le guichet des pouvoirs locaux.

En cas de mission déléguée, le paiement n'est effectué qu'une seule fois par la région. Il est demandé qu'un porteur principal soit identifié (commune ou province). C'est lui qui va recevoir la totalité de la somme et sera en charge de le reverser à l'entité tierce ou à une autre commune.

### ***Est-ce que la renonciation à la taxe sur les mâts et les pylônes concerne également les éoliennes ?***

Non, cette dernière ne concerne que ceux liés aux télécommunications et qui concernent le numérique et/ou la connectivité.

### ***Est-ce qu'une commune qui a déjà été subsidiée dans le cadre de l'appel à projet Tax on Pylons ou un autre appel à projet a encore toutes ses chances pour cet appel ?***

Bien entendu, étant donné que les critères de sélection des dossiers sont indépendants de cet aspect. La liste de critères est d'ailleurs disponible dans la circulaire envoyée et mise à disposition des communes.

Cela peut-être même considéré comme étant positif dans la mesure où cet appel peut financer un projet déposé dans la continuité de projets précédents subsidiés dans le cadre d'autres appels. On assure ainsi une continuité dans les stratégies déjà mises sur pied.

### ***Que faire si une commune a plusieurs projets ?***

Une seule candidature peut être déposée par chaque commune. Néanmoins il est possible qu'une candidature comprenne plusieurs volets ou plusieurs phases pour autant que ceux-ci soient développés dans une logique de cohérence globale.

Il est également vivement conseillé aux communes de s'associer à plusieurs pour développer leurs projets. Ainsi, si la commune A et B s'associent et que la commune B est considérée comme dépositaire du dossier, il reste la possibilité à la commune A de déposer un projet en son nom propre.

### ***Certains projets répliquables étant liés à un prestataire particulier, qu'en est-il des marchés publics? Les anciens prestataires sont-ils contraints de mettre l'ensemble des développements précédemment subsidiés à disposition d'un éventuel nouveau prestataire sinon comment justifier l'absence de possibilité de mise en concurrence ?***

Option 1 : Le projet à répliquer est propriété d'une commune : certaines communes comme celle de Chaudfontaine, sont propriétaires de la solution. Il est donc conseillé de se mettre en relation avec celles-ci afin d'envisager une réplification de la solution.

Option 2 : Le projet est intégré dans l'une des centrales d'achats présentes au niveau wallon via le BEP, IDELUX et in-BW. Il est conseillé de se mettre en relation avec son référent smart région ou directement l'intercommunale concernée pour explorer cette solution.

Option 3 : Aucun de ces cas de figure. Le cahier des charges devra être réalisé à partir du cahier des charges du projet que l'on désire répliquer. Pour cela, il est conseillé aux communes de contacter leur référent smart région ou la commune concernée afin d'obtenir les éléments répliquables du projet.

C'est alors une procédure de marché classique qui s'enclenche en offrant la possibilité à plusieurs prestataires de remettre offre et garantissant la bonne mise en concurrence.

***Il existe une certaine latitude entre les décisions du Collège et du conseil (NB : une décision de conseil dispose d'un délai supplémentaire pour parvenir à l'administration tant qu'au minimum une décision de collège est présente. Voir circulaire). Quid des partenaires institutionnels ? Est-ce qu'un accord de principe est suffisant si l'on ne dispose pas de d'un accord formel ?***

L'accord n'est pas exigé pour les partenaires privés. Ce sont bien les accords communaux et supracommunaux qui sont exigés.

***Comment peut-on avoir une liste des projets auxquels nous pourrions nous lier ?***

Le bon réflexe consiste dans un premier temps à bien faire remonter ces informations vers votre référent smart région qui est en charge de les centraliser.

Ensuite, il faut noter que les référents smart région de chaque intercommunale sont en contact constant et régulier afin d'identifier, entre chaque territoire d'action, les synergies et les projets communs potentiels. Votre référent reviendra vers vous le cas échéant.

***Agence Mobilité MOBILESEM: Nous portons un projet de Mobilité Interreg "Cross4Mobility". Dans ce cadre, une synergie concernant plus spécifiquement la part de cofinancement de l'AAP Smart Région peut-elle être apportée par Interreg?***

De manière générale, il est important avant toute chose de faire bien attention à la double subsidiarité, il est donc nécessaire d'identifier de quelle manière chaque entité cofinance le projet. Ensuite, il est nécessaire d'insister sur la mise en cohérence globale du projet. A priori, ce cas de figure est possible pour autant que ce découpage ne mette pas en danger la cohérence globale ni les objectifs développés par cet appel à projets.

***Est-ce qu'une solution d'équipement sur un équipement roulant est possible ou seules les solutions logicielles sont acceptées ? (ex : capteurs sur des véhicules)***

Oui, ce n'est pas uniquement le logiciel qui est subsidié mais le projet global.

Cependant, l'Agence du Numérique attire votre attention sur le fait que la réponse à l'appel à projets ne doit pas résulter d'un effet d'aubaine pour financer un dispositif que la commune ne peut pas réaliser seule. Si c'est dans la logique de l'appel à projet, du service au citoyen, des objectifs visés, etc. c'est possible.

**Tour de table par commune - Idées de projets**

Agence de Développement local de Sivry- Rance en partenariat avec Beaumont

Ils ont la volonté de développer en priorité les axes du commerce local et du tourisme.

Concernant le commerce local : ils envisagent le recensement des commerces sur le territoire au moyen d'une application qui permettrait au citoyen d'effectuer des réservations, d'être informés sur des actualités etc. le but étant de développer une vraie interaction avec le citoyen.

Du point de vue du tourisme, la démarche est similaire dans l'idée de mettre en relation les infrastructures touristiques avec l'HoReCa etc.

Remarques de l'AdN :

- Attention à bien préciser et identifier le projet dans le dossier de soumission : déterminer ce que l'on souhaite faire
- Bien explorer les projets existants
- Un lien pourrait potentiellement être réalisé avec la commune de Colfontaine qui veut généraliser l'utilisation d'une application existante : Appetito.

### Charleroi

La ville demeure en réflexion entre plusieurs projets. Une concertation interne doit encore être réalisée.

Remarques AdN :

- Attention à ce que les projets envisagés au sein d'une même commune ne se fassent pas concurrence.
- Envisager l'association avec d'autres communes via une autre commune porteuse pour maximiser ses chances

### Fleurus

La commune envisage de répliquer le projet Ride and Buy au niveau du principe et des process mais en l'adaptant aux spécificités de la commune. Il est envisagé d'appliquer le processus à l'ensemble des parcs d'activités économiques présents (jusqu'à l'Aéropole) afin de favoriser le transfert modal et les liens entre les différentes options de mobilité telle que la gare de Fleurus. L'option d'un lien avec le citoyen via un serious game est envisagée.

### Gerpennes

La commune constate qu'actuellement elle manque d'un outil de gestion et de l'occupation des salles communales. Tout se fait actuellement via une réservation Google Calendar en ligne avec une visite préalable et la rédaction d'un contrat de location : rien n'est dématérialisé.

L'idée est donc de développer un outil tout en un depuis la demande avec une visite virtuelle de la salle, qui permette aussi de dessiner des plans (avec les chaises, les tables etc. pour les plans de table etc.), de disposer d'un calendrier d'occupation, d'une rédaction automatique du contrat et d'un paiement en ligne.

Cet outil permettrait également à la commune d'optimiser le nettoyage des salles et d'intégrer un relevé automatique des compteurs.

Remarques AdN :

- C'est un projet prometteur
- Attention de bien faire en sorte de ne pas se cantonner aux logiciels existants pour pouvoir pousser plus loin les fonctionnalités et bien budgétiser les développements supplémentaires que cela demande

### Thuin

La commune est encore en réflexion sur le sujet mais envisage de développer, en lien avec sa stratégie POLLEC, un projet portant sur la gestion de l'énergie et/ou des déchets.

Agence de développement local envisagerait, a priori, de développer un projet similaire à celui de l'ADL de Sivry.

Remarques ADN : voir celles de l'ADL de Sivry.

### Chapelle-lez-Herlaimont

La commune est encore en réflexion sur le sujet et n'a pas de projet précis identifié à ce stade.

Néanmoins, ils disposent du logiciel de D2D3 et ils envisagent désormais de se mettre en relation avec Gerpennes pour une prise d'information plus large.

### MOBILESEM

La structure envisage porter un projet visant le développement d'une plateforme de covoiturage et/ou d'autopartage en lien avec un projet Interreg (voir question liée dans la partie précédente) qui serait porté par une commune partenaire.

Remarques AdN :

- Il sera important de bien déterminer la plus-value d'un tel projet par rapport aux plateformes de covoiturage existantes (en lien avec la remarque faite à Gerpennes concernant la notion « d'aller plus loin »).
- Concernant l'implantation de capteurs sur des équipements, il est possible de voir si un lien pourrait être développé avec les projets de Hannut et de Bertrix.

### Agence de Développement Local – Sambreville

Ils envisagent la suite du développement d'une application existante « Made in 5060 app » afin de l'axer sur les commerçants et les entreprises. L'idée étant de proposer des modules complémentaires tels que l'agenda des événements et festivités etc.

Ils envisagent de voir les synergies qu'ils pourraient développer avec Jemeppe-sur-Sambre qui dispose de la même application.

Au niveau de la commune, une concertation en interne sera nécessaire. Néanmoins, il est intéressant de noter que la commune est en phase finale de la révision de son plan de mobilité ce qui est intéressant en matière de timing.

### Farciennes

Analysent l'appel à projet et travaillent déjà sur un projet avec la référente Smart Région qui potentiellement, pourrait centraliser des données issues de sources différentes.

### Aiseau- Presles

La commune a dans les cartons plusieurs projets qui pourraient rentrer dans le cadre de cet appel à projet.

Un des projets est le développement d'une application pour la gestion des demandes des citoyens relatives aux locations de salles et d'évènement (dossier de sécurité, ...) avec un suivi de la demande.

La seconde option concorde avec leur volonté de davantage impliquer le citoyen au sein de la commune en lui permettant d'avertir la commune lorsqu'il y a un problème de voirie ou autres (ex: nid de poule, ...), pouvoir lui répondre - suivi de la demande... = un outil de signalement.